Preuves de la noblesse de Marguerite de Sacquespée, Demoiselle de St Cyr.

Numéro d'inventaire : 1979.12292.2
Auteur(s) : Jeanne-Françoise de Boufflers-Remiencourt
Madeleine de Linemare
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 2e quart 18e siècle
Date de création : 1738
Description : Feuillet manuscrit, sceau en papier aux armes de Saint-Cyr à la fin. Les candidates à Saint-Cyr devaient faire preuve de « quatre degrés [de noblesse] du costé paternel ».
Mesures : hauteur : 304 mm ; largeur : 202 mm
Notes : Lettre datée du 1er mars1738, donnant les preuves de la noblesse de Demoiselle Marguerite de Sacquespée. Cette lettre se veut en conformité avec les archives conservées dans la maison. Marguerite de Sacquespée-Voipreux, née le 30 juin à Voipreux et baptisée le 4 juillet 1703 en la paroisse de Saint-Pierre de Voipreux du diocèse de Châlons. Elle entra à Saint-Cyr le 13 juillet 1711, et fut mise "en voyage" (renvoyée ?) le 26 mai 1723. Auteurs : *Madeleine-Geneviève de Roquigny de Linemare : née en mars 1686 à Longueville (Seine-Maritime), novice en 1704, professe en 1706, supérieure de 1729 à 1735, et de 1747 jusqu'à sa mort en1749. Elle est ici maîtresse générale des classes des demoiselles. Cf. J.-J. Milhiet, Les Demoiselles de Saint-Cyr, Maison Royale d'Education (1686-1793), Somogy, Paris, 1999.
Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.
Filière : Institutions privées
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 3

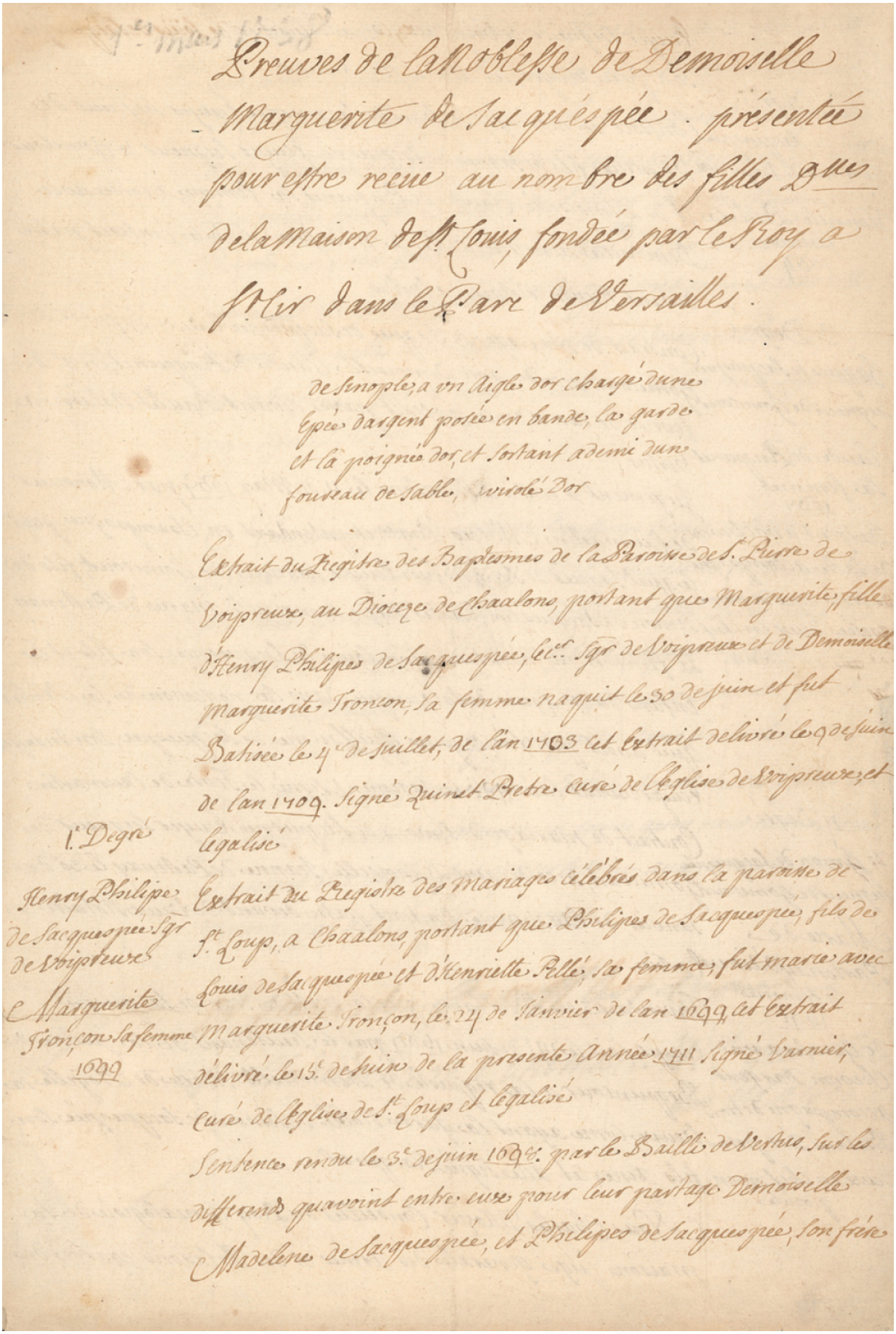

Preuves de la Noblesse de Demoiselle Marguerite de Sacquespée. présentée pour estre receüe au nombre des filles Dues de la Maison de St. Louis, fondée par le Roy a St. Cir dans le Parc de Versailles.

de Sinople, a un Aigle d'or chargé d'une Epée d'argent posée en bande, la garde et la poignée d'or, et sortant d'entre un fourreau de sable, virolé d'or

Extrait du Registre des Baptesmes de la Paroisse de S.t Pierre de Voipreux, au Diocese de Chaalons, portant que Marguerite fille d'Henry Philipes de Sacquespée, Ecr. Sgr de Voipreux et de Demoiselle Marguerite Fronçon, sa femme naquit le 30 de juin et fut Batisée le 4.e de juillet, de l'an 1703 cet extrait delivré le 9 de juin de l'an 1709. Signé Quinet Prestre Curé de l'Eglise de Voipreux, et legalisé

1.e Degré

Henry Philipes de Sacquespée Sgr de Voipreux

Marguerite Fronçon sa femme

1699

Extrait du Registre des mariages célébrés dans la paroisse de St. Loup, a Chaalons, portant que Philipes de Sacquespée, fils de Louis de Sacquespée et d'Henriette Pellé, sa femme, fut marié avec Marguerite Fronçon, le 24 de Janvier de l'an 1699 cet extrait délivré le 15.e de juin de la presente Année 1711 signé Varnier, Curé de l'Eglise de St. Loup et legalisé

Sentence rendu le 3.e de juin 1699. par le Bailli de Vertus, sur les differends qu'avoint entre eux pour leur partage Demoiselle Madelene de Sacquespée, et Philipes de Sacquespée, son frére

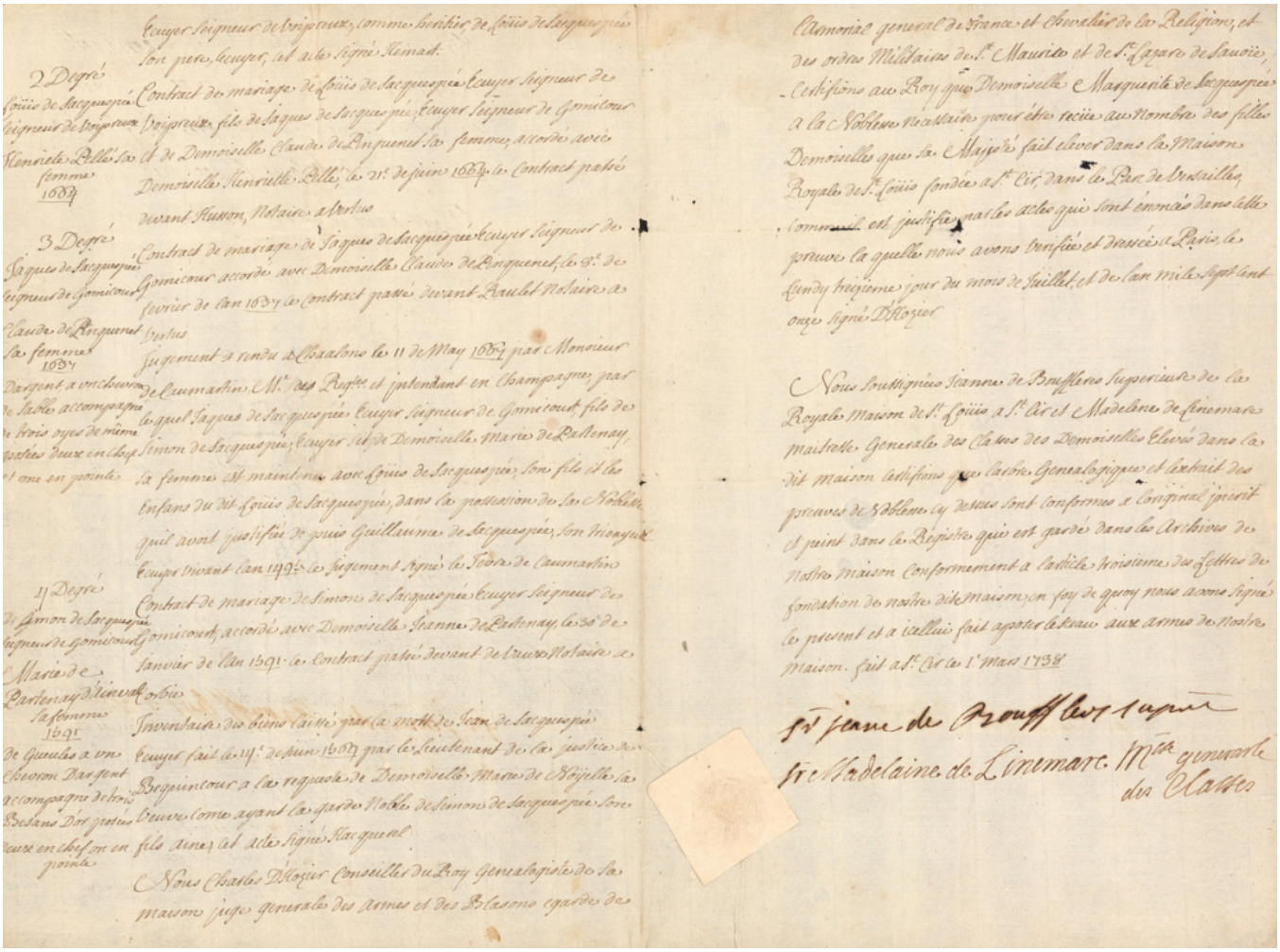

Ecuyer Seigneur de Voipreux, comme heritier, de Loüis de Sacquespée son pere, Ecuyer, cet acte signé Hemart.

2 Degré
Loüis de Sacquespée Seigneur de Voipreux
Henriette Pellé sa femme
1664

Contract de mariage de Loüis de Sacquespée Ecuyer Seigneur de Voipreux fils de Jaques de Sacquespée, Ecuyer Seigneur de Gomicour et de Demoiselle Claude de Pinquenet sa femme, accordé avec Demoiselle Henriette Pellé, le 21e de juin 1664. le Contract passé devant Husson, Notaire a Vertus

3 Degré
Jaques de Sacquespée Seigneur de Gomicour
Claude de Pinquenet sa femme
1637
Dargent, a un chevron de sable accompagné de trois oyes de même posées deux en chef et une en pointe

Contract de mariage de Jaques de Sacquespée Ecuyer Seigneur de Gomicour accordé avec Demoiselle Claude de Pinquenet, le 8e de fevrier de l'an 1637 le contract passé devant Raulet Notaire a Vertus

Jugement a rendu a Chaalons le 11 de May 1667 par Monsieur de Caumartin, Mre des Regtes et intendant en Champagne, par lequel Jaques de Sacquespée Ecuyer Seigneur de Gomicourt, fils de Simon de Sacquespée, Ecuyer Sr de Demoiselle Marie de Partenay, sa femme est maintenu avec Loüis de Sacquespée, son fils et les Enfans du dit Loüis de Sacquespée, dans la possession de sa Noblesse qu'il avoit justifiée depuis Guillaume de Sacquespée, son trisayeul Ecuyer vivant l'an 1495 le Jugement signé le Fevre de Caumartin

4 Degré
de Simon de Sacquespée Seigneur de Gomicourt
Marie de Partenay d'Aineval sa femme
1591
de Gueules a un chevron Dargent accompagné de trois Besans D'or posés deux en chef et un en pointe

Contract de mariage de Simon de Sacquespée Ecuyer Seigneur de Gomicourt, accordé avec Demoiselle Jeanne de Partenay, le 30e de Janvier de l'an 1591. le Contract passé devant de Vaux Notaire a Corbie

Inventaire des biens laissé par la mort de Jean de Sacquespée Ecuyer fait le 14e de juin 1569 par le Lieutenant de la justice de Bequincour a la requeste de Demoiselle Marie de Noyelle sa veuve come ayant la garde Noble de Simon de Sacquespée son fils aine, cet acte signé Hacquerel

Nous Charles D'Hozier Conseiller du Roy Genealogiste de sa maison juge generale des armes et des Blasons egarde de l'Armorial general de France et Chevalier de la Religion, et des ordres Militaires de St Maurice et de St Lazare de Savoie, Certifions au Roy que Demoiselle Marguerite de Sacquespée a la Noblesse necessaire pour être reçüe au Nombre des filles Demoiselles que sa Majesté fait elever dans la Maison Royale de St Loüis fondée a St Cir, dans le Parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve la quelle nous avons verifiée et dressée a Paris, le Lundy treizieme jour du mois de Juillet, et de l'an mil sept cent onze signé D'Hozier

Nous soussignées Jeanne de Boufflers Superieure de la Royale Maison de St Loüis a St Cir et Madelene de Linemare maitresse Generale des Classes des Demoiselles Elevés dans la dit maison certifions que l'arbre Genealogique et l'extrait des preuves de Noblesse cy dessus sont conformes a l'original inscrit et peint dans le Registre qui est gardé dans les Archives de Nostre maison conformement a l'article troisieme des Lettres de fondation de nostre dite maison, en foy de quoy nous avons signé le present et a icellui fait aposer le sceau aux armes de Nostre maison. fait a St Cir le 1e Mars 1738

Sr Jeanne de Boufflers Superieure
Sr Madelaine de Linemare Mre generale des Classes